

*Accords fiscaux—Loi*

Au début des années 80, un groupe d'étude parlementaire composé de représentants des trois partis, avait parcouru le pays pour consulter les provinces et les associations qui s'intéressent à l'enseignement, aux services de soins médicaux et à la qualité de ces services dans chaque province. Le comité est revenu et a présenté un excellent rapport à la Chambre des communes, mais le gouvernement à l'époque n'a tout simplement pas tenu compte de ces recommandations. En 1982 le gouvernement présentait la formule s'appliquant à cinq provinces et créait les problèmes qui existent encore. Depuis lors la situation s'est aggravée au lieu de s'améliorer.

Le budget présenté en novembre 1985 proposait une modification à la formule de financement des programmes établis, de financement des régimes d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans son exposé budgétaire qu'il comptait modifier la formule de manière à pouvoir économiser deux milliards de dollars par année jusqu'en 1990, ce qui voulait dire que l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire seraient privés de forts montants d'argent. Bien qu'il ait dit que cette mesure serait abandonnée graduellement les documents budgétaires qui ont été déposés en même temps ne font état d'aucun changement pour l'année financière 1986-1987. Les gouvernements provinciaux, les universités, les médecins et les infirmières pouvaient être désolés d'apprendre qu'ils seraient privés de cet argent plus tard, mais ils n'avaient par conséquent aucune raison de croire que cela arriverait en 1986 et en 1987. Ils croyaient avoir le temps de convaincre le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le secrétaire d'État (M. Crombie) de faire comprendre au gouvernement qu'une réduction annuelle de deux milliards de dollars d'ici 1990—6,9 milliards sur une période de cinq ans—était de la folie. Tel n'était pas le cas.

Un soir, tard, vers la fin de la conférence d'été des ministres des Finances où ils avaient discuté d'un certain nombre de problèmes, le ministre des Finances déclara que les provinces ne recevraient pas en 1986 et en 1987 les 400 millions de dollars qu'elles comptaient toucher.

Il déclara que l'argent destiné de par la loi à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé leur était retiré. C'était de la part du ministre des Finances un autre coup asséné aux provinces au moment où elles voyaient déjà affaiblis leurs moyens d'assurer ces services à la suite du budget de novembre. Le ministre retenait cet argent plus tôt qu'il aurait dû être autorisé à le faire si on avait laissé les dispositions actuelles expirer le 31 mars 1987.

Quand le gouvernement a saisi la Chambre des communes de cette mesure, on nous a dit de ne pas nous inquiéter. On a laissé entendre qu'on réduirait le financement des programmes établis de deux milliards avant l'année financière 1990-1991, en commençant par une réduction de 400 millions qui s'accroîtrait graduellement. On nous a dit de ne pas nous inquiéter de ce changement de formule, car les provinces recevraient encore un peu plus d'argent chaque année, ce qui permettrait de couvrir l'inflation. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte du fait que les coûts reliés aux services hospitaliers, aux services médicaux et à l'enseignement augmentaient plus rapidement que l'inflation. Cela se comprend, car, à l'heure actuelle, on peut assurer davantage de services qu'il y a

dix ans. En outre, la population canadienne est vieillissante et elle doit et veut pouvoir compter sur des services médicaux de qualité. Ainsi, du fait du vieillissement de la population et de l'apparition d'une nouvelle technologie et de nouveaux médicaments, les coûts médicaux ont augmenté au rythme d'environ 9 ou 10 p. 100 par année. Manifestement, à la suite des modifications apportées au financement des programmes établis, il devient plus difficile pour les provinces d'assurer des services médicaux de qualité.

Il est quelque peu ironique qu'un néo-démocrate cite les paroles de l'Association médicale canadienne, mais cette dernière a prêté au comité de la Chambre chargé d'étudier ce projet de loi que si le Parlement acceptait la nouvelle formule de financement des programmes établis, il y aurait alors deux types de soins médicaux au Canada; les provinces riches assureraient certains services alors que les provinces moins nanties fourniraient un service de moindre qualité. C'est là l'opinion de l'Association.

Le gouvernement nous a donné bien des assurances, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, notamment, a expliqué, à St. John's, qu'il n'y avait aucun problème. Selon lui, tous les problèmes seront résolus lorsque le gouvernement aura eu des entretiens avec les provinces au sujet de la péréquation. Je demande à la Chambre de se reporter à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré, si l'on en croit le numéro du mardi 17 juin 1986 du journal *The Evening Telegram*. Je ne citerai pas ses paroles exactes, mais il nous a invités, en fait, à ne pas nous inquiéter car le gouvernement allait, selon lui, s'occuper de la question. C'était il y a moins d'un an. Ainsi, les provinces ne présentent guère la mesure législative que la Chambre des communes va adopter. Elles estiment avec raison que le gouvernement fédéral les a trahies.

• (1230)

A l'époque où les conservateurs siégeaient dans l'opposition, lorsque l'honorable Allan MacEachen a présenté ses budgets et sa mesure législative pertinente, l'actuel ministre des Finances, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre des Communications et d'autres de leurs collègues ont pris la parole à la Chambre pour dire jusqu'à quel point la façon dont le gouvernement traitait les provinces était terrible. Ils l'ont accusé en définitive d'effectuer des coupes dans des services essentiels. Ils ont déclaré tout net: «Nous, nous ne ferions jamais rien de pareil». Mais en 1984, les membres de l'opposition officielle de naguère s'étant installés sur les banquettes ministérielles, les nouveaux ministres, ceux que j'ai nommés tantôt, sont maintenant chargés de procéder à de nouvelles coupes. Évidemment, ils n'appellent plus cela des coupes, préférant utiliser l'expression «hausses graduelles»; mais ces hausses ne sont pas celles que les provinces attendaient.

Après juin 1986, les provinces, ayant cru le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur parole, avaient tout lieu de croire qu'on allait appliquer une nouvelle formule de péréquation qui aiderait les provinces les plus pauvres en les indemnisant du fait qu'elles ne recevaient pas autant d'argent à ce titre qu'elles en auraient reçu si la loi relative au financement des programmes établis avait été maintenue en vertu de l'ancienne formule. Au lieu de cela, il y a eu une autre série de